

COMMUNIQUE ANNULATION - 01/04/2022

C'est la mort dans l'âme que nous venons de décider l'annulation du 52ème Rallye des Monts Dôme. Chacun sera prévenu individuellement.

Après le Covid de 2020, c'est aujourd'hui la quantité de neige annoncée et la prolongation de l'obligation des équipements hivernaux jusqu'au 3 avril qui nous contraignent, par souci de la sécurité de tous, à annuler ce beau rallye qui nous tient tant à cœur. Notre passion doit rester un plaisir avant tout.

Mille merci à tous nos courageux commissaires prêts à braver les intempéries, aux officiels, médecins, ambulanciers, secouristes, dépanneurs, cibistes... à nos partenaires et annonceurs, et bien sûr à tous les pilotes prêts à en découdre par tous les temps, sans oublier nos amis spectateurs.

Ce n'est que partie remise! Rendez-vous le 26 mai à St Rémy pour le rallye de la Coutellerie.

✕ Neige et verglas dans le Puy-de-Dôme : l'obligation... lamontagne.fr

Météo

Neige et verglas dans le Puy-de-Dôme : l'obligation d'avoir un équipement hivernal prolongée

Publié le 31/03/2022 à 19h25

Face à cet épisode neigeux, le préfet du Puy-de-Dôme a décidé de prolonger l'arrêté rendant obligatoire l'équipement hivernal des véhicules sur l'ensemble du département jusqu'au dimanche 3 avril inclus, et il appelle chaque citoyen à la plus grande vigilance et à la prudence, en particulier les usagers de la route.

A lire aussi : [Le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et la Creuse en vigilance orange à la neige et au verglas.](#)

Gardez vos pneus neige et équipements d'hiver

Pour les véhicules légers, les utilitaires et les camping-cars, il s'agit de quatre pneus hiver, ou bien des chaînes à neige métalliques ou chaussettes à neige sur deux roues motrices



Les équipements d'hiver sont obligatoires jusqu'à dimanche 3 avril inclus dans tout le département. photo Franck Boileau
Les autocars, autobus et poids lourds sans remorque ni semi-remorque doivent être équipés de dispositifs antidérapants amovibles permettant d'équiper au moins deux roues directrices ou de pneus hiver sur au moins deux roues motrices et au moins deux roues motrices. Les poids-lourds avec remorque ou semi-remorque doivent détenir des chaînes à neige normant

Quelques photos prises vendredi sur les E.S.





Départ Le Trévy le matin : - 3 degrés
La neige s'est transformée en glace



Départ Le Trévy à 17h00

